



Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise

*Programme de Réformes Economiques pour
l'Entreprise.*

PREE 2017

De la revendication à la concertation.

Avril 2017

SOMMAIRE

Pour une nouvelle approche de la relation Etat-Entreprises

La démarche à la base de ce plaidoyer

Le PREE (Programme de Réformes Economiques pour l'Entreprise), en bref

PARTIE I : LE MANIFESTE POUR L'ENTREPRISE - DE LA REVENDICATION A LA CONCERTATION

- L'économie Algérienne fait face à des défis sans précédent
- Où en est l'entreprise Algérienne ?
- Les 4 principaux défis à relever
- Comment parvenir à relever ces défis?

PARTIE II : PREE 2017 – LES PROPOSITIONS

II.1 Contraintes exprimées par les acteurs économiques

II.2 Objectifs et propositions de mesures

Axe 1 : Gouvernance et action de l'Etat

Objectif 1 : Etablir une vision économique globale et partagée

Objectif 2 : Dynamiser le rôle des acteurs méso-économiques et renforcer leur synergie

Objectif 3 : Mettre en place un système d'information économique

Objectif 4 : Elaborer et mettre en œuvre un véritable plan de formalisation de l'économie

Axe 2 : Performance et compétitivité des entreprises

Objectif 5 : Simplifier les actes administratifs pour les entreprises

Objectif 6 : Favoriser l'accès au foncier industriel et améliorer la gestion des zones industrielles

Objectif 7 : Accompagner le développement et la compétitivité de l'entreprise

Axe 3 : Financement de l'activité économique

Objectif 8 : Renforcer les capacités des Banques et Etablissement Financiers (BEF) pour de meilleurs services aux entreprises.

Objectif 9 : Elargir et diversifier l'offre de financement aux entreprises

Axe 4 : Fiscalité

Objectif 10 : Réduire la pression fiscale sur les entreprises

Objectif 11 : Améliorer les relations entre l'administration fiscale et le contribuable.

Axe 5 : Capital humain

Objectif 12 : Renforcer les qualifications de la ressource humaine

Objectif 13 : Promouvoir l'employabilité

Tableau synthétique des propositions.

PARTIE III : L'OBSERVATOIRE DE SUIVI DU PREE 2017

Annexes

Pour une nouvelle approche de la relation Etat-Entreprises

L'objectif principal de ce projet est de **contribuer au renforcement de la concertation entre l'état, les entreprises et les AP-OP (Associations Professionnelles et Organisations Patronales), à travers une nouvelle approche « de bas en haut » qui consiste à être à l'écoute des entrepreneurs et du monde économique, en vue d'assurer que les lois et les réglementations soient les plus efficaces possibles et tiennent compte des attentes de l'ensemble des partie-prenantes** (citoyens, Etat, entreprises...) ainsi que des conditions de mise en œuvre de ces lois et réglementations pour l'amélioration du climat des affaires et relancer la croissance économique.

Cela fait de nombreuses années que l'environnement des affaires est jugé, par les acteurs nationaux comme par les institutions de notation, peu propice à l'investissement et au développement économique.

La chute drastique des cours pétroliers montre la fragilité de l'économie algérienne et rend centrale la question de l'amélioration du climat des affaires. La croissance économique doit désormais être tirée par un secteur productif national diversifié. Cela commence, d'ailleurs, à transparaître dans le discours officiel qui affirme la volonté de diversifier l'économie et placer l'entreprise au cœur des réformes économiques.

Néanmoins, l'ampleur des réformes à mener est considérable. Elles nécessiteront la contribution de toutes les partie-prenantes. Seule une démarche inclusive et ouverte permettra de relever les défis du passage à un nouveau modèle de croissance économique.

Pour ce faire, l'ensemble des partenaires du projet¹ sont convaincus de la nécessité d'une démarche inclusive de tous les producteurs de richesse, en particulier les acteurs locaux dont le rôle doit être mis en avant et renforcé. Si on veut que ces acteurs adhèrent au processus contraignant des réformes économiques qui s'imposent, il faut avant tout, les écouter et se concerter avec leurs représentants.

Depuis plus de deux années, le club CARE², avec le soutien de du Centre International "CIPE"³, a animé un collectif composé d'associations organisations patronales, d'associations professionnelles et de chefs d'entreprises d'une vingtaine de régions du pays dont la mission est d'élaborer un projet de plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires et l'identification des réformes nécessaires au développement de l'entreprise.

Les animateurs du projet ont commencé par écouter les chefs d'entreprises au niveau de plusieurs régions du Pays. Après l'identification des attentes des chefs d'entreprise, un long travail de co-proposition de solutions a été mené. Enfin, le projet de rapport a été proposé aux Associations Professionnelles – Organisations Patronales (AP-OP) avant son adoption finale.

La particularité de cette démarche réside non pas dans la nouveauté des propositions - qui pour la majorité ont été déjà proposées- mais dans sa consultation large des acteurs économiques, au-delà de leurs représentations (AP-OP). Ces acteurs (entreprises, AP, OP...) ont signifié ainsi leur adhésion et leur soutien aux propositions de réformes dont ils sont la source. Ils seront ainsi les partenaires actifs du gouvernement dans leur mise en œuvre.

¹ cf. la liste en annexe.

² Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (www.care.dz)

³ Center for International Private Enterprise (www.cipe.org)

La démarche à la base de ce plaidoyer

Une démarche inclusive

Le Collectif est parti à la rencontre de quelques deux cents chefs d'entreprise, tous secteurs confondus et de toutes tailles, leaders dans leur domaine. Ils ont été écoutés sur un certain nombre de questions essentielles dont celles-ci :

1. Quels sont les problèmes quotidiens auxquels sont confrontées leurs entreprises ?
2. Qu'est-ce qui empêche le développement de leurs entreprises ?
3. Quels sont les principaux obstacles à la création d'entreprise ?
4. Quelles sont les réformes indispensables à l'amélioration de leurs affaires ?

A l'issue de ce tour des régions et recueil de la position des chefs d'entreprise, il ressort les éléments saillants suivants :

- Les préoccupations de la totalité des chefs d'entreprise rencontrés sont communes et s'exprimaient de la même manière à l'Ouest, à l'Est, au Centre et au Sud du pays.
- Les chefs d'entreprise rencontrés sont favorables à une démarche « de bas en haut » de consultation itérative.
- Les chefs d'entreprise rencontrés attendent des pouvoirs publics l'accélération du rythme des réformes économiques fondamentales.

Une démarche pragmatique

Les propositions faisant l'objet du présent document ont été construites, avec les acteurs de terrain, à partir des préoccupations recueillies auprès des différents acteurs locaux rencontrés à travers la dizaine de régions visitées.

Les propositions ont été ensuite enrichies par l'apport d'experts. Cette approche vise à garantir la faisabilité et la pertinence des mesures proposées.

Une concertation élargie

Le document fruit de ce long processus consultatif a ensuite été partagé avec les AP-OP en vue de son enrichissement.

Aujourd'hui, une coalition de plusieurs partenaires s'est engagée à porter le projet, le promouvoir à l'échelle locale et contribuer au suivi de sa mise en œuvre dans le cadre des activités de l'observatoire.

Le PREE, en bref

La réussite d'un nouveau modèle de croissance nécessite la mise en œuvre d'un nouveau modèle de concertation Etat-entreprises.

Les 4 principales partie-prenantes (Gouvernement, Administration, Entreprises, AP-OP) doivent collaborer ensemble à identifier les solutions aux problèmes rencontrés par les entreprises. Chaque partie-prenante devra assumer une partie de ces engagements. Un processus de suivi-évaluation est mis en place et alimenté par l'ensemble des partie-prenantes.

Les partenaires du projet ont décidé de structurer le Programme de Réformes Économiques en deux parties :

Partie 1 : Le manifeste est un document stratégique qui propose une vision, un cap et des principes qui peuvent servir de base à toutes les actions de plaidoyers des entreprises, des AP/OP. Le manifeste est un document « stable » qui n'a pas vocation à changer avant 3 à 5 ans.

Partie 2 : Les propositions de réformes, actualisées annuellement, sont regroupées en 5 Axes:

| | |
|--|--|
| | Axe 1 : Gouvernance et action de l'Etat |
| | Axe 2 : Compétitivité des entreprises |
| | Axe 3 : Financement |
| | Axe 4 : Fiscalité |
| | Axe 5 : Capital humain |

Pour chaque axe d'amélioration, nous développons :

- **Une problématique** : il s'agit d'une reprise fidèle des doléances exprimées par les acteurs économiques rencontrés ;
- **Des objectifs d'amélioration** : qui affichent une ambition et fixent un cap pour résoudre une problématique exprimée par les chefs d'entreprise
- **Des propositions de mesures pour l'atteinte de l'objectif visé**;
- **Un descriptif** : des voies et décisions visant la réalisation de chacune des mesures proposées.

Le document servira de base de travail de terrain, avec les entreprises et les AP-OP partenaires. L'objectif étant de susciter le maximum d'adhésion à cette feuille de route.

Enfin, un observatoire est lancé dans le cadre de ce projet. Il permettra de suivre la mise en œuvre des propositions de réformes.

Partie I : Le Manifeste pour l'entreprise

De la revendication à la concertation.

L'économie Algérienne peut choisir un autre chemin.

Celui d'une croissance portée par les entreprises et les entrepreneurs. En se détachant de la rente et en engageant des réformes profondes, l'économie Algérienne peut renouer avec la grande ambition de l'Algérie indépendante : un modèle de développement économique et social au service de tous les citoyens.

Alors que de nombreux observateurs parient sur son déclin, l'économie Algérienne possède encore les ressorts de son renouveau : une réelle capacité de résilience. Au-delà des avantages compétitifs naturels et construits, c'est le génie des Femmes et des Hommes qu'il faudra désormais mobiliser. Il faudra redonner sens à la valeur "travail" qui doit être au cœur de notre modèle de développement économique et social.

Soyons clairs. **Aucun gouvernement ne sera en mesure de relever seul les nombreux défis que doit relever l'économie Algérienne.** Les entreprises, et leurs représentants (AP-OP) doivent être associés et les expertises mobilisées par des pouvoirs publics assumant leur rôle de leadership.

Plus qu'une série de mesures, **nous devons retrouver la confiance perdue entre tous les acteurs.**

Ce manifeste a pour objectif de proposer une nouvelle démarche, inclusive, pour relever les nombreux défis qu'exige le passage à un nouveau modèle de croissance.

L'ECONOMIE ALGERIENNE FAIT FACE A DES DEFIS SANS PRECEDENT.

La baisse des recettes des hydrocarbures, du fait de l'effondrement des prix du baril mais également de la baisse de quantités exportables, a mis sous pression tout le modèle économique et social Algérien. Cette crise conjoncturelle vient ainsi se rajouter aux différents problèmes structurels de l'économie Algérienne.

La croissance économique (3.9 % en 2015) a été portée, ces dernières années, essentiellement par l'investissement public. Les investissements de l'administration représentent 50% de l'investissement économique, contre seulement 10 % pour les entreprises publiques et privées.

Ce choix de modèle de développement a eu comme conséquence l'accroissement de la vulnérabilité de l'économie Algérienne à la fois à l'égard des hydrocarbures mais également de la dépense budgétaire de l'état.

La baisse brutale des revenus de la fiscalité pétrolière (- 32,9 % en 2015, l'année 2016 -11 premiers mois, a connu une baisse de 6%/2015) fait subir aux entreprises un double choc : i) la baisse de la commande publique (dont dépendent de nombreux secteurs) et ii) les limitations liées aux importations (équipements, matières premières, produits semi-finis...).

Cette situation est pourtant paradoxale. **Depuis plusieurs années des efforts louables ont été consentis par l'Etat en faveur des entreprises** et leur développement : incitations fiscales, dispositifs d'appui, facilitation, tentatives d'amélioration du climat des affaires...Cela s'est traduit par des progrès significatifs :

- Croissance économique (plus de 3 % depuis de nombreuses années)
- Une amélioration sensible des infrastructures (transports, infrastructures de base, logement, eau, gaz...)
- L'IDH (indice de développement Humain du PNUD) est passé de 0.50 points en 1980 à 0.74 points en 2016, faisant de l'Algérie l'un des pays qui a le plus amélioré les conditions de vie des citoyens, dans le monde, ces dernières années.
- La création massive d'emplois et la résorption du chômage (10,5 % en septembre 2016)
- Une croissance du nombre d'entreprises
- ...

OU EN EST L'ENTREPRISE ALGERIENNE ?

Pour la période 2002-2013, **plus d'un million d'initiatives entrepreneuriales ont été accompagnées** par les différents dispositifs publics. ANDI (47 593 projets), ANSEJ (278 651), CNAC (90 625) et l'ANGEM (530 703). Ces entreprises sont faiblement intégrées (voir pas du tout) dans les chaînes de valeur mondiale (à l'exception du bout de chaîne).

Le nombre d'entreprises créées reste toutefois insuffisant. En ce début 2017, le nombre de PME annoncé est de 935.000 tous statuts confondus. Ce qui donne un ratio de près de 20 PME pour 1000 habitants, très faible par rapport aux standards de la région et de pays à revenu équivalent.

Des entreprises de petite taille et un faible nombre moyen d'emplois par projet. Pour l'année 2012, 95 % des entreprises sont des TPE (Toutes Petites Entreprises) de moins de 9 travailleurs ; et la majorité de TPE excède rarement 3 travailleurs. Les projets financés par l'ANSEJ génèrent 2,4 emplois en moyenne, la CNAC 2 emplois, l'ANGEM 1.5 emplois et les projets bénéficiant des avantages octroyés par l'ANDI créent en moyenne 15,87 emplois. Ces performances posent la question de l'efficacité de la dépense publique.

Des projets très faiblement intégrés dans leurs territoires. 59% des PME existantes (et la tendance est la même s'agissant de la création d'entreprises nouvelles) sont domiciliées au nord du pays; 31% le sont dans les hauts-plateaux et à peine 8 % pour le sud du pays; alors qu'à peine 2% des PME sont installées dans le Grand Sud.

Une économie faiblement compétitive. L'Algérie a été classée à la 87e place du classement mondial de la compétitivité pour l'édition 2016/2017 (sur 138 pays) réalisé par le Forum économique de Davos, derrière le Maroc (70è) et devant la Tunisie (95è).

Un environnement des affaires peu favorable aux entreprises. Dans le classement Doing Business 2017 de la Banque Mondiale, l'Algérie est classée 156^{ème} place (sur 190). Malgré les réels efforts de l'Algérie ces dernières années, comparativement aux autres pays, l'environnement des affaires en Algérie reste peu propice à la création et au développement des entreprises. A titre d'exemple, l'Algérie se classe derrière la Tunisie (77^{ème}) et le Maroc (68^{ème}).

Des entreprises peu innovantes. Dans le rapport 2016 sur l'indice mondial de l'innovation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Algérie se classe à la 113^{ème} place mondiale sur 128 pays étudiés, gagnant 13 places par rapport à 2015. A titre d'exemple, le Maroc est à la 72^{ème} place et la Tunisie à la 77^{ème}.

Des entreprises qui exportent peu. En 2016, les exportations hors-hydrocarbures se sont élevées à 1,78 milliard de dollars (6,16 %) dont une majeure partie de dérivés des hydrocarbures. En 2015, le nombre des exportateurs, qui était de près de 500 a chuté à moins de 400 exportateurs dont 50 qui réalisant 97 % de Chiffre d'affaire à l'export !

Une grande faiblesse des IDE (Investissements Directs Étrangers). En 2014, l'Algérie n'a capté que 2 milliards USD d'IDE, soit 1.8 % des IDE en Afrique.

Et pourtant **les entreprises, à travers les individus qui les composent, peuvent contribuer à la solution de ces problèmes.** Une économie saine ne peut pas reposer sur les épaules du seul État... La création des richesses doit se faire par des entreprises, petites et grandes, privées et publiques, nationales et étrangères. *Les ouvriers, les managers, les entrepreneurs et les investisseurs sont eux aussi des citoyens qui doivent contribuer à l'effort de développement du Pays.*

Se pose alors la question : quelles sont les conditions à réunir pour permettre aux entreprises, petites et grandes, de jouer pleinement leur rôle ?

LES 4 PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

L'économie Algérienne doit impérativement réussir sa diversification. Le modèle rentier a atteint ses limites et met en danger le modèle social Algérien et la cohésion de la nation. La transition vers un nouveau modèle de croissance repose sur les entreprises qui doivent relever le défi de la diversification de l'économie, de l'amélioration de la compétitivité, de leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales...et permettre ainsi de préserver notre modèle social. Il est important de souligner ici, la nécessité de valoriser le rôle des services qui peuvent être un grand pourvoyeur d'emplois. Il est utopique d'imaginer un développement industriel sans un développement de qualité des services.

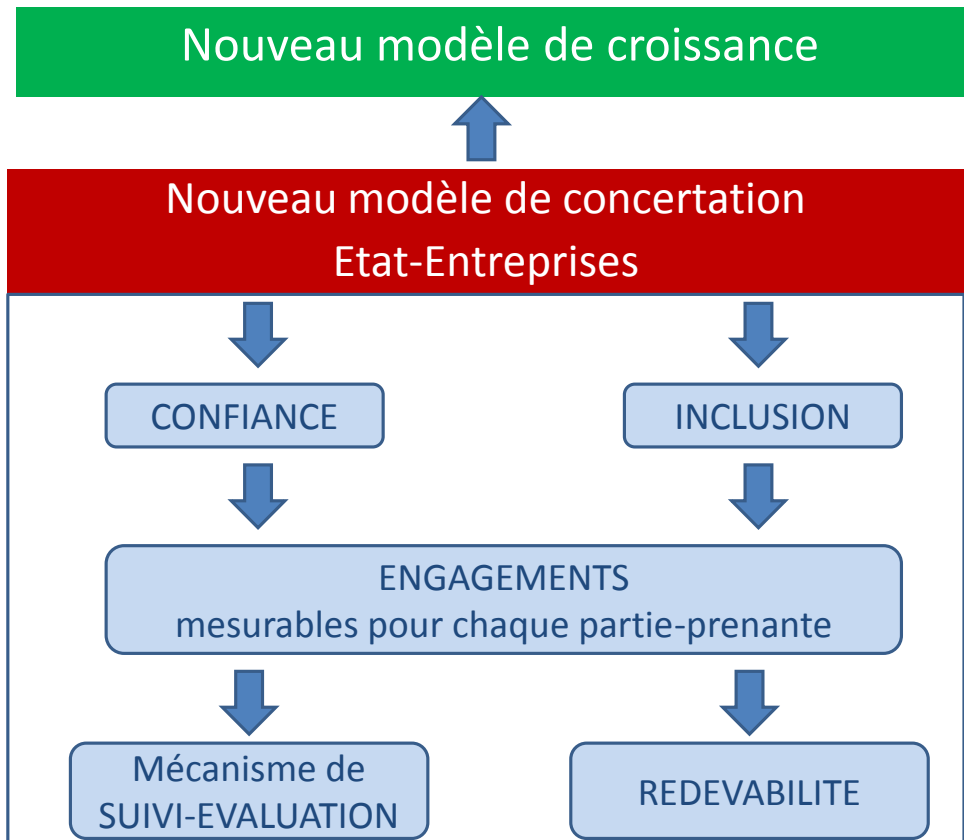
Pour relever le défi de la diversification, l'ensemble des partie-prenantes (gouvernement, entreprises, administration...) devront relever les 4 défis suivants :

1. **La refonte du rôle de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance ;**
2. **L'amélioration rapide du climat des affaires** pour permettre la création d'entreprises et leur développement, notamment dans les secteurs à forte valeur ajoutée et l'attraction des IDE ;
3. **L'amélioration de la compétitivité des entreprises,** par la modernisation de leur management, le développement de l'innovation et la transformation digitale, une plus grande intégration dans les chaînes de valeur régionales et internationales et par l'émergence d'un nombre suffisant d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) en mesure de gagner la bataille de la compétitivité à l'international, de développer les exportations hors hydrocarbures et de jouer le rôle de locomotive pour des PME qui leur seraient associées.

4. **L'amélioration de la qualification des ressources humaines** par des réformes profondes de la qualité de l'enseignement, à tous les niveaux, et de la formation professionnelle avec comme objectif de promouvoir l'employabilité des diplômés ;

COMMENT PARVENIR A RELEVER CES DEFIS ?

La réussite d'un nouveau modèle de croissance nécessite la mise en œuvre d'un nouveau modèle de collaboration Etat-entreprises.



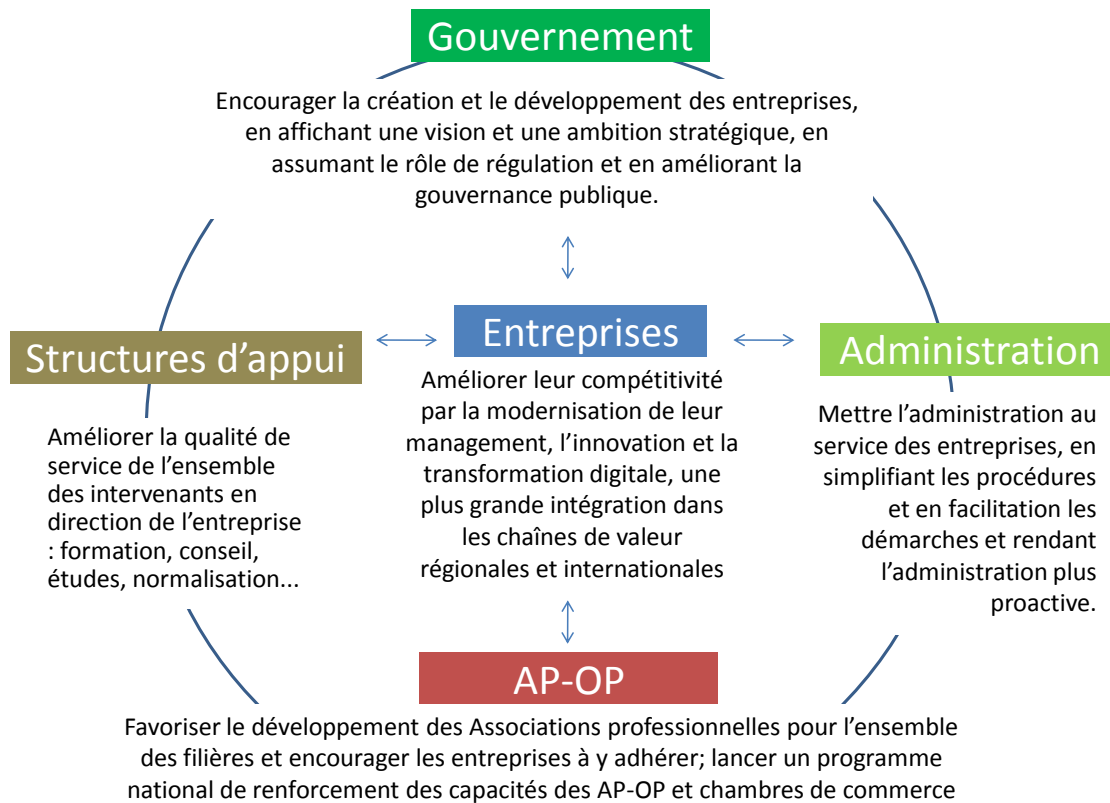
Au-delà des solutions préconisées, c'est les conditions qui sous-tendent l'exercice et l'encadrement des activités économiques qu'il faut revoir.

La première ambition de ce manifeste est donc de « **promouvoir une nouvelle culture de partenariat Etat-entreprises** ». Cela passe par une réelle confiance en l'entreprise et la promotion de **nouvelles méthodes de concertation impliquant l'ensemble des partie-prenantes** (Gouvernement, administration nationale et locale, entreprises, AP-OP, syndicats).

La démarche que nous proposons vise donc à **mobiliser**, de manière coordonnée, **l'ensemble des ressources et compétences** disponibles au niveau de toutes **les partie-prenantes dont les engagements serviront** lors de la phase d'évaluation des politiques mises en œuvre pour promouvoir l'investissement et les entreprises en Algérie.

Les solutions ici proposées sont le fruit d'une large consultation avec les entreprises et leurs représentants (AP-OP). La dernière étape consistera à présenter le document fruit de cette concertation, aux pouvoirs publics.

Ainsi nous aurons une feuille de route qui comportera des "engagements" pour chacune des partie-prenantes :



Cette approche « de bas en haut » nous garantit la faisabilité des mesures préconisées et l'adhésion des **partie-prenantes qui s'engagent à mettre en œuvre la feuille de route retenue.**

Enfin, **les promoteurs du projet s'engagent à mettre en place un observatoire de suivi de la mise en œuvre des mesures proposées.**

Partie II : PRE 2017 – Les propositions

II.1 Contraintes exprimées par les acteurs économiques

La prise de parole des acteurs économiques a permis de recueillir et d'améliorer la connaissance des difficultés auxquelles ils sont confrontés dans le fonctionnement quotidien de leurs entreprises.

Les problématiques majeures qui ont été posées, aussi bien par les chefs d'entreprise rencontrés que les Organisations Patronales et Associations Professionnelles consultées peuvent être scindées en cinq (05) axes comme suit :

Axe 1 : Gouvernance et action de l'état

- Lenteur dans la mise en œuvre des réformes indispensables ;
- Opacité dans le dialogue (absence de concertation en amont, agenda non diffusé, liste exclusive des participants, etc.) ;
- Manque de visibilité macroéconomique ;
- Faiblesse des outils de planification et de décision ;
- Instabilité juridique et réglementaire ;
- Poids de la bureaucratie et des obstacles administratifs ;
- Faiblesse du rôle des collectivités locales et des élus dans la prise en charge du développement local ;
- Difficultés à accompagner la formalisation des activités informelles ;

Axe 2 : Performance et compétitivité des entreprises

- Manque de confiance à l'égard de l'entreprise ;
- L'entreprise n'est pas suffisamment impliquée dans la préparation des orientations économiques ;
- Difficultés et lenteurs dans l'obtention de nombreuses pièces administratives ;
- Opacité et difficultés dans l'octroi du foncier industriel ;
- Limites du mode de gestion actuel des zones industrielles ;
- Insuffisance et/ou inefficacité des mesures et dispositifs d'accompagnement pour le développement intrinsèque de l'entreprise et sa compétitivité ;
- La commande publique ne profite que faiblement aux PME ;
- Lourdeur du dispositif régissant le Commerce Extérieur ;

Axe 3 : Financement

- Offre de financement insuffisante ;
- Rigidité des règles prudentielles et inhibition des actes de gestion ;
- Offre de financement inadaptée ;

Axe 4 : Fiscalité

- La pression fiscale est lourde sur les cotisants (entreprises et salariés) ne favorise pas la transparence ;

- Les procédures fiscales sont lentes ;

Axe 5 : Capital humain

- Faibles qualifications des diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;
- Faiblesse des mesures devant favoriser l'employabilité ;

II.2 Objectifs et propositions de mesures

Inspirée des échanges eus avec les opérateurs économiques et leurs représentations (Organisations Patronales et Associations Professionnelles), la partie III du présent document précise les problématiques exprimées plus-haut et propose des solutions possibles pour les endiguer.

Pour chaque axe d'amélioration, nous développons :

- **Une problématique** : il s'agit d'une reprise fidèle des doléances exprimées par les acteurs économiques rencontrés ;
- **Des objectifs d'amélioration** : qui affichent une ambition et fixent un cap pour résoudre une problématique exprimée par les chefs d'entreprise
- **Des propositions de mesures pour l'atteinte de l'objectif visé**;
- **Un descriptif** : des voies et décisions visant la réalisation de chacune des mesures proposées.

Axe 1 : Gouvernance et action de l'Etat

Objectif 1 : Établir une vision économique globale et partagée

Problématique

- Le modèle économique adopté jusque-là dépendait essentiellement de la rente pétrolière et de la dépense publique ;
- Absence de vision stratégique de long terme, portée par des acteurs économiques et sociaux mobilisés autour d'un projet commun/consensuel ;
- Les visions de court terme ont conféré un pouvoir démesuré à la bureaucratie qui a freiné l'évolution de l'économie et des entreprises ;
- Lenteur dans la mise en œuvre des réformes et des décisions des tripartites ;
- Faible visibilité des pôles régionaux de développement intégré ;
- Manque de lisibilité des ambitions sectorielles ;
- Dominance des approches administratives dans les choix d'intégration économique et industrielle ;
- Absence de convergence entre les visions sectorielles et/ou d'intégration régionale et l'affectation des ressources publiques ou bancaires ;
- Faible harmonisation de l'application des lois au niveau local ;

Mesures

| Mesure 1 | Structurer et organiser un dialogue économique et social inclusif |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Fixer à l'avance les calendriers et programmes de discussion ; Ø Etablir une liste exhaustive de tous les partenaires économiques et sociaux en fonction des thèmes et secteurs d'activité; Ø Intégrer dans la liste des partenaires des organisations professionnelles ; Ø Échanger et faire circuler les documents et les réflexions avant la tenue des réunions type tripartites ; Ø Publier et diffuser les décisions des réunions type tripartites ; Ø Créer un comité représentatif pour suivre et veiller à la mise en œuvre des décisions prises ; Ø Associer le secteur privé à la préparation des lois et règlements ayant un impact économique ; Ø Publier les avant-projets de lois et règlements à caractère économique ; Ø Impliquer activement l'administration dans la mise en œuvre des décisions économiques qui auront été prises par consensus; Ø Evaluer les actions entreprises et rendre publics les rapports d'évaluation. <p>AP/OP</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Consolider l'esprit de dialogue avec les pouvoirs publics ; Ø Prendre l'initiative de proposer des solutions émanant des acteurs de terrain Ø Jouer le rôle d'observateur du terrain et de la mise en œuvre des décisions économiques qui auront été prises par consensus; Ø Promouvoir les idées/propositions ayant fait l'objet des accords avec les pouvoirs publics. |
| Leader de la mise en œuvre | Pouvoirs Publics - Premier Ministère. |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2018. |

| Mesure 2 | Concevoir un modèle de croissance concerté et viable et aligner les politiques publiques en conséquence. |
|------------|---|
| Descriptif | <p><u>Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Définir un objectif de croissance économique hors hydrocarbures sur un minimum de 10 ans et le décliner en objectifs intermédiaires ; Ø Identifier les secteurs d'activités stratégiques à promouvoir par des mesures incitatives ; Ø Identifier parmi les secteurs stratégiques ceux où l'Etat souhaite maintenir un rôle d'actionnaire ; Ø Accompagner le développement des entreprises locomotives dans les secteurs stratégiques par des mesures incitatives spécifiques ; Ø Identifier les zones/régions économiques à promouvoir en cohérence avec la politique sectorielle ; Ø Favoriser la création de clusters ; Ø Identifier les mesures incitatives pour y maintenir ou développer l'investissement (exemples : accès facilité au foncier, mesures fiscale favorables, accès privilégié au financement, etc.) ; Ø Fixer des objectifs en matière de sécurité alimentaire et de sécurité énergétique ; Ø Définir un objectif d'exportation hors hydrocarbures (exemple : 10 Milliards de dollars US à atteindre dans un délai de cinq (5) à sept (7) ans et de 20 Milliards de dollars US à atteindre après dix (10) ou douze (12) ans ; Ø Concevoir et mettre en œuvre un programme national de promotion des filières d'avenir (exemple : les énergies renouvelables, les nouvelles technologies de l'information, etc.) ; Ø Remplacer la politique de soutien des prix par un mécanisme plus équitable en direction des seules catégories sociales défavorisées (exemple : les transferts économiques ciblés) revenus ; <p><u>AP/OP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Organiser l'ensemble des filières dans le cadre d'associations professionnelles et/ou de filières à l'intérieur d'organisation patronales; Ø Développer les adhésions pour améliorer la représentativité des AP-OP; Ø Accompagner les politiques publiques sectorielles ; Ø Elaborer une stratégie de développement de leurs filières et les partager avec les pouvoirs publics ; <ul style="list-style-type: none"> Ø Développer davantage leur proximité de leurs membres, affiner leur connaissance des contraintes « terrain » et les relayer régulièrement auprès des pouvoirs publics ; Ø Engager régulièrement des études et analyses des différents secteurs d'activités et les partager avec les centres de décision ; Ø Disposer d'un fonds documentaire actualisé qui peut servir d'outil à la prise de décision économique ; <p><u>Structures d'appui</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Orienter l'effort des organismes d'appui, en priorité, en direction des filières stratégiques prioritaires ; Ø Développer les expertises sectorielles et accompagner les programmes de développement des capacités des AP-OP; |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p><u>Établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation</u></p> <p>Ø Adapter les curriculums aux besoins des filières économiques en installant des groupes de travail mixtes (universités/établissements de formation avec les représentants des AP-OP par filière)</p> <p>Ø Consacrer une majorité des programmes de recherche (60 % par exemple) au développement de solutions pour le développement de l'industrie et de l'innovation.</p> <p><u>Entreprises</u></p> <p>Ø Pour toutes les entreprises de taille intermédiaires et de grandes entreprises, s'engager à développer des programmes de partenariat pluriannuel avec des établissements de formation professionnelle et des universités et centres de recherche.</p> |
| Leader de la mise en œuvre | Pouvoirs Publics – Partenaires économiques et sociaux |
| Calendrier | T3 2017 - T1 2019. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Mesure 3 | Homogénéiser l'interprétation des textes de lois et uniformiser leur application à travers l'ensemble du territoire |
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∅ Organiser des rencontres de vulgarisation des textes de lois auprès des représentants des démembrements locaux des administrations centrales ; ∅ Diffuser des notes explicatives des textes de lois promulgués auprès des démembrements locaux des administrations centrales ; ∅ Réduire les délais de réponse aux opérateurs en cas de divergence de lecture d'un texte de loi avec une administration locale ; ∅ Mettre en place un numéro vert pour réceptionner les doléances des opérateurs générées par une interprétation et/ou une application abusive des textes de lois ; <p>AP/OP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∅ Organiser la vulgarisation des textes de lois auprès de leurs membres en multipliant les rencontres à ce sujet ; ∅ Mettre une veille réglementaire accessible en ligne sur leurs sites web ; ∅ Apporter assistance aux membres dans la compréhension et l'interprétation des textes de lois qui régissent leurs activités ; ∅ Intervenir auprès des administrations habilitées en cas de divergence dans l'interprétation des textes de lois. |
| Leader de la mise en œuvre | Les institutions et les administrations centrales |
| Calendrier | T3 2017 - T2 2018. |

| | |
|---------------------|---|
| Mesure 4 | Améliorer le dispositif et les procédures judiciaires subséquentes à la responsabilité civile et pénale des entreprises |
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∅ Editer et diffuser un guide à l'attention des acteurs économiques pour vulgariser les responsabilités civiles et pénales et les sanctions subséquentes ; ∅ Tenir compte de la nouvelle configuration du paysage économique et adapter la législation en conséquence (exemple : Code de Commerce, Code des procédures pénales, Code du travail, etc.) ; ∅ Réduire les délais de traitement des affaires commerciales et privilégier la sanction par l'amende à celle par la prison ; ∅ Recourir, seulement si nécessaire, à la présence du dirigeant de l'entreprise au tribunal ; ∅ Généraliser l'acceptation de la représentation par l'avocat de l'entreprise ou par un employé ; ∅ Instituer le principe de la responsabilité pénale de la personne morale et non de la personne physique qui la représente ; <p>AP/OP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∅ Diffuser et vulgariser auprès de leurs membres les responsabilités pénales et civiles auxquelles ils sont assujettis ; ∅ Elaborer des plaidoyers visant à améliorer les procédures judiciaires ; ∅ Mettre à la disposition de leurs membres des services de conseil juridique. |
| Leader de la | Institutions économiques – Institution judiciaire |

| | |
|----------------------|--------------------|
| mise en œuvre | |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2018. |

Objectif 2 : Dynamiser le rôle des acteurs méso-économiques et renforcer leur synergie

Problématique

- Les institutions à caractère économique ne sont pas suffisamment impliquées dans l'activité économique ;
- Le rôle de l'Etat régulateur n'est pas totalement assumé ;
- Le dispositif institutionnel régissant l'économie est à construire ou à consolider selon les cas ;
- L'absence de synergie des politiques de régulation et des intervenants de la sphère méso-économique ;
- Les AP/OP répondent partiellement aux attentes des entreprises ;
- Le nombre des AP est faible et très peu de filières économiques sont regroupées.

Mesures

| Mesure 5 | Revoir le fonctionnement des Chambres de Commerce et d'Industrie |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Revoir et adapter leurs statuts ; Ø Revoir le mode de financement de leurs activités pour plus d'autonomie ; Ø Étendre leur portefeuille de gestion (exemple : leur confier la création et la gestion des zones industrielles, les zones portuaires, les zones aéroportuaires, etc.) ; <p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Adhérer activement aux chambres de commerce et d'industrie |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère du Commerce - Chambres de Commerce et d'Industrie |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2018. |

| Mesure 6 | Renforcer l'interaction entreprise/structures institutionnelles à caractère économique |
|-------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Instituer la représentation des entreprises dans toutes les institutions et autres organismes à impact économique (exemple : Conseil de la Concurrence, Commissions de marchés, CNAS, Ports, Commissions de recours auprès du fisc, etc.) ; Ø Offrir un siège aux entreprises dans les conseils d'administrations des universités et des grandes écoles ; Ø Instituer et mettre en place un médiateur national en charge de la relation entre les autorités économiques et l'entreprise ; <p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Remplir pleinement les responsabilités conséquentes à leur représentativité auprès des institutions et organismes à caractère économique ; Ø S'impliquer dans le processus de rapprochement des centres de recherches universitaires et des grandes écoles ; |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Leader de la mise en œuvre | Institutions de tutelle |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2018. |
| Mesure 7 | Soutenir la création des Associations Professionnelles et renforcer leurs capacités et celles des Organisations Patronales. |
| Descriptif | <p><u>Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Alléger le dossier administratif des gérants d'entreprises pour la création d'AP nationales ; Ø Réduire le délai de réponse du Ministère de l'Intérieur à 30 jours ; Ø Élargir les dispositifs actuels au recrutement pour doter les AP en ressources humaines nécessaires à la réalisation de leurs activités ; Ø Supprimer l'obligation de domicilier le compte bancaire de l'association auprès d'une banque publique ; Ø Mettre à disposition les locaux des structures intermédiaires (type centre de facilitation, chambres de commerce, etc.) pour accueillir, au démarrage, le siège des AP ; Ø Conditionner l'accès aux avantages publics par l'appartenance à une AP/OP ; <p><u>Structures d'appui :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Lancer une étude en direction des AP/OP pour recueillir leurs contraintes et besoins et lancer des programmes d'appui au développement de leurs capacités ; Ø organiser un programme de formation/qualification des bureaux d'études et des consultants sélectionnés pour accompagner les AP-OP; Ø Editer et diffuser un guide de gestion et de développement des AP/OP ; <p><u>AP-OP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Organiser le partage d'expérience entre les AP/OP ; Ø S'engager dans la mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le programme de développement des capacités ; Ø remplir pleinement leurs missions et répondre aux besoins de leurs membres ; Ø Améliorer la gouvernance des AP-OP <p><u>Entreprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø se mobiliser pour la création/le développement de leurs organisations professionnelles ; Ø rejoindre les organisations patronales et militer pour l'amélioration de leur gouvernance ; Ø s'impliquer dans la vie dans les activités des associations et/ou patronats auxquelles elles sont affiliées ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Intérieur – Ministère de l'Industrie – ANDPME – Programmes d'appui – AP/OP |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2019. |

Objectif 3 : Mettre en place un système d'information économique

Problématique

- Faible connaissance de la réalité du tissu d'entreprises, en Algérie, et la PME en particulier ;
- Difficultés à appréhender ses besoins et ses potentialités, et par conséquent à concevoir des stratégies de développement durable ;
- Faible ajustement des politiques économiques à la réalité du terrain ;
- Faible appréciation/évaluation des politiques économiques en l'absence d'indicateurs préalablement ;
- faible accès des acteurs économiques, aux informations nécessaires à leurs activités, y compris celles dont la publication est obligatoire...

Mesures

| Mesure 8 | Etablir une cartographie du tissu d'entreprises, la PME en particulier |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Etablir un référent unique pour la définition des différentes formes d'entreprises ; Ø Étudier le profil de la PME, ses différentes formes et caractéristiques ; Ø Étudier le nombre et la répartition spatiale de la PME ; Ø Étudier la répartition sectorielle de la PME ; <p>AP/OP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Recueillir les informations nécessaires auprès de leurs membres et collaborer avec les pouvoirs publics pour les alimenter en données nécessaires. |
| Leader de la mise en œuvre | ONS, Institutions et organismes à caractère économique – AP/OP |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2018. |

| Mesure 9 | Mettre en place un observatoire de la PME |
|-------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Identifier la composante de l'observatoire et ses missions (exemple : mission de surveillance, mission d'analyse, mission de recommandation, etc.) ; Ø Concevoir un schéma et une organisation d'approvisionnement en données économiques ; Ø Identifier les acteurs concernés par l'approvisionnement en données économiques ; Ø Définir les indicateurs à mettre en exergue et devant motiver la prise de décision ; Ø Numériser la plateforme de données ; Ø Rendre publique toute information/analyse/statistique économique en appliquant l'OPEN (exemple : accès en ligne) ; <p>AP/OP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø recueillir les informations nécessaires auprès de leurs membres et collaborer avec les pouvoirs publics pour les alimenter en données nécessaires ; |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Leader de la mise en œuvre | Institutions et organismes à caractère économique – AP/OP |
| Calendrier | T3 2017 - T1 2019. |

Objectif 4 : Elaborer et mettre en œuvre un véritable plan de formalisation de l'économie

Problématique

- L'informel est une source de concurrence déloyale qui affecte les entreprises ;
- L'informel gangrène la croissance économique ;
- L'informel favorise la précarité de l'emploi et la non couverture sociale ;
- Le manque à gagner fiscal est important
- Les risques du secteur informel en termes d'hygiène, de sécurité sanitaire et d'usage sont importants ;
- Le niveau d'imposition et de charges patronales est un frein à la formalisation de pans entiers de l'économie ;

Mesures

| Mesure 10 | Reconsidérer l'approche vis-à-vis des activités informelles |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p><u>Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Mener une analyse approfondie du poids de l'informel, ses variantes, et ses conséquences sur l'économie ; Ø Identifier les secteurs d'activités les plus impactés par les activités informelles ; Ø Développer un argumentaire de dissuasion (des éléments de langage adaptés) à l'informalité et d'inclusion à la formalité ; Ø Adopter une approche incitative, participative et inclusive de tous les acteurs de l'économie ; Ø Charger les structures intermédiaires (AP/OP, Chambres de Commerce, etc.) de la conduite d'un dialogue avec les acteurs du secteur informel ; <p><u>AP/OP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Impulser un dialogue avec les acteurs des activités informelles, notamment ceux des activités de distribution ; Ø Apporter leur support au désir de formalisation des acteurs de l'informel ; <p><u>Entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Influencer sur leurs relations commerciales, en amont et en aval, pour une formalisation de toute la chaîne de valeur (exemple : exiger des documents administratifs, exiger la facturation, exiger la traçabilité des paiements, etc.) ; |
| Leader de la mise en œuvre | Pouvoirs publics – AP/OP – Entreprises |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2019. |

| Mesure 11 | Définir une politique d'inclusion du secteur productif informel |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Lancer une campagne nationale de sensibilisation à la formalisation ; Ø Faciliter davantage les procédures de création d'entreprises ; Ø Numériser la procédure d'inscription au registre de commerce ; Ø Réorganiser les marchés de gros et les circuits de distribution ; Ø Simplifier les procédures fiscales et alléger la pression fiscale (voir propositions de l'axe fiscalité) ; Ø Réduire le coût de bancarisation des transactions commerciales ; Ø Définir des mesures d'attraction de l'épargne informelle ; Ø Lancer un programme de formation pour le personnel de l'administration fiscale, des Douanes, de l'administration du commerce... <p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Accroître continuellement leur conformité aux obligations qui leur incombent ; Ø Ne pas recourir à des prestataires dont les activités seraient informelles. |
| Leader de la mise en œuvre | CNRC – Ministère des Finances – Etablissements bancaires |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2020. |

| Mesure 12 | Définir une politique d'inclusion des personnes en activité dans l'économie formelle |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Réduire le coût des charges patronales tout en préservant les droits des travailleurs ; Ø Faciliter la déclaration des personnels pour les cotisations sociales et les prélèvements fiscaux ; Ø Mettre en valeur les avantages de la formalité de l'emploi (accès aux programmes de soutien, accès aux programmes de formation et de recyclage, etc.) ; Ø Moderniser le fonctionnement des inspections de travail pour les rendre plus équitables à l'égard des entreprises. <p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø se conformer aux obligations subséquentes au Code du Travail ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère des Finances – Ministère du Travail |
| Calendrier | T3 2017 - T1 2019. |

| Mesure 13 | Renforcer la concurrence loyale entre les entreprises |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Supprimer les mesures discriminatoires à l'égard des entreprises privées par rapport aux entreprises publiques dans tous les textes de lois, règlements : le code de commerce, le code des marchés publics, le droit du travail et de la sécurité sociale, le droit de la concurrence, le droit fiscal, la loi sur l'environnement et la loi sur les pratiques commerciales sont à appliquer dans toutes leurs dispositions par toutes les personnes physiques et morales commerçantes pour supprimer la distinction entre les entreprises publiques et les entreprises privées Ø Permettre aux entreprises publiques d'accéder au financement du secteur financier privé notamment quand les banques privées offrent de meilleures conditions; Ø Eviter de diaboliser l'entreprise privée et les entrepreneurs privés dans les discours et prises de parole publiques; Ø Appliquer aux entreprises publiques les contrôles fiscaux au même titre que les entreprises privées; Ø Au même titre que les administrateurs des EPE, permettre aux administrateurs et gérants associés des entreprises privées qui le souhaitent de s'affilier à la CNAS (CASNOS s'ils le souhaitent) ; Ø Ne pas discriminer les entreprises privées lors des Partenariats Publics-Privés ou des partenariats engageant des entreprises publiques; Ø Eviter toute discrimination à l'égard de l'entreprise privé dans le cadre de l'octroi des marchés publics; <p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Eviter toute discrimination à l'égard de l'entreprise privé dans le cadre des marchés engagés par les entreprises publiques qui, souvent, préfèrent "choisir" des entreprises publiques même au détriment de leurs intérêts économiques ; <p>Médias :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Supprimer toutes les mesures discriminatoires à l'égard des entreprises privées par rapport aux entreprises publiques (par exemple, ne jamais citer les noms des entreprises privées sous prétexte que c'est leur faire de la publicité, alors qu'elles le font pour les entreprises publiques). |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère du Commerce - Ministère des Finances – Ministère du Travail |
| Calendrier | T4 2017 - T1 2019. |

Axe 2 : Performance et compétitivité des entreprises

Objectif 5 : Simplifier les actes administratifs pour les entreprises

Problématique

- Les réflexes de l'économie dirigée persistent à tous les niveaux (création d'entreprise, obtention d'un terrain, accès au financement bancaire, acte d'exportation, dédouanement d'une marchandise, acquittement des impôts, etc.) ;
- Le poids insoutenable des blocages administratifs ;
- La complexité et la lourdeur des dossiers administratifs ;
- Un pouvoir exorbitant de la bureaucratie qui a soumis l'évolution et de l'économie et des entreprises à sa propre logique ;
- La bureaucratie favorise le recours à des activités informelles ;
- La bureaucratie favorise l'opacité et la corruption ;
- La bureaucratie favorise les pratiques déloyales, la fraude et l'évasion fiscale ;
- La majorité des contraintes rencontrées par les entreprises ne trouvent pas de solution à une échelle localement ;
- La majorité des maillons intervenant dans la vie économique demeurent centralisés ;
- La centralisation freine le développement local ;
- Les collectivités locales, notamment les APC, ne bénéficient pas des moyens à la hauteur de leurs prérogatives ;
- Les collectivités locales ne parviennent pas à promouvoir leur territoire et à attirer les investissements ;
- Les exigences actuelles d'accès aux marchés publics sont peu favorables aux PME ;
- Les opportunités offertes par les marchés publics profitent principalement aux grands groupes, qu'ils soient nationaux ou étrangers ;
- Le mécanisme actuel d'accès aux marchés publics est complexe pour les PME ;
- Le mécanisme actuel ne présente pas suffisamment de transparence ;
- Le coût de participation aux appels d'offres des marchés publics est élevé pour les PME ;

Mesures

| Mesure 14 | Fluidifier la relation administration/acteurs économiques |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Réduire le nombre d'étapes d'enregistrement et de création d'entreprises ; Ø Réduire les délais d'obtention de certaines pièces/autorisations administratives (exemple : attestation d'exploitation pour les unités industrielles, le certificat de propriété, l'évaluation du bien foncier, l'autorisation d'importation et d'utilisation des produits sensibles, etc.) ; Ø Mettre des deadlines de réponse aux principaux documents administratifs (exemple : carte fiscale, registre de commerce, etc.) ; Ø Faire aboutir le programme de l'e-gouvernement pour que les documents administratifs essentiels et les grands services publics soient accessibles sans présence physique ; Ø Créer un guichet unique pour le conseil et l'accompagnement des primo-entrepreneurs, dont le service serait standardisé et décliné dans toutes les administrations (exemple : services du registre du commerce, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'artisanat, services des impôts, etc.) ; Ø Connecter les différentes administrations à une base de données numérisée pour mettre fin au dépôt des dossiers administratifs redondants ; Ø Réviser le Code de Commerce et le mettre en adéquation avec la réalité économique (exemples : les formes juridiques des sociétés, le droit des sûretés, le régime de la faillite et du règlement judiciaire, etc.) ; |
| Leader de la mise en œuvre | Institutions à caractère économique (Commerce – Industrie) – Ministère de l'Intérieur – CNRC |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2018. |

| Mesure 15 | Accélérer la décentralisation de l'administration |
|-------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Créer un échelon régional pour toutes les administrations économiques et les responsabiliser sur le développement des territoires ; Ø Doter les administrations économiques régionales de prérogatives réelles qui ne nécessitent pas de recours à l'administration centrale ; Ø Diffuser les orientations de l'administration centrale auprès des administrations économiques régionales ; Ø Veiller à la traduction des orientations de l'administration centrale au niveau régional ; |

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Leader de la mise en œuvre | Institutions à caractère économique |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2019. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Mesure 16 | Améliorer l'intervention des collectivités locales et des structures élues |
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Former les représentants des collectivités locales et les élus locaux aux impératifs économiques ; Ø Renforcer les moyens des collectivités locales ; Ø Réviser le rôle et la responsabilité des élus en matière économique ; Ø Réviser le rôle et les missions des collectivités locales ; Ø privilégier le dialogue et la concertation avec les représentations locales en amont de toute politique publique économique et/ou sociale ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Intérieur – Ministère du Commerce – Ministère de l'Industrie |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2019. |

| | |
|-------------------|--|
| Mesure 17 | Simplifier les procédures de participation aux appels d'offres des marchés publics |
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Réduire la garantie financière exigée ; Ø Créer un mécanisme de garantie financière pour les entreprises dont les capacités financières sont faibles (exemple : une mutuelle dont les dotations proviendraient de l'état et des cotisations volontaires des entreprises affiliées) ; Ø faciliter davantage les conditions aux PME désirant se regrouper pour la réalisation de marchés publics ; Ø Réduire le nombre de documents administratifs à fournir ; Ø Exiger les documents administratifs uniquement en cas d'attribution du marché. Pour la soumission, une lettre d'engagement devrait suffire ; Ø Réduire les possibilités de délits d'initié et de corruption ; Ø Diminuer le pouvoir discrétionnaire de l'état ; Ø Publier systématiquement la liste des bénéficiaires des marchés accordés et du détail de leur dossier de soumission ; Ø Rendre obligatoire le paiement des entreprises par les administrations et institutions publiques dans un délai ne dépassant pas les 30 jours ; <p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Respecter les engagements introduits lors de la soumission et être en mesure de présenter les documents administratifs en cas d'attribution du marché ; Ø S'organiser en consortiums et groupement pour la soumission et participation |

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| | aux marchés publics. |
| Leader de la mise en œuvre | Donneurs d'ordre publics |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2018. |

Objectif 6: Favoriser l'accès au foncier industriel et améliorer la gestion des zones industrielles

Problématique

- L'accès au foncier industriel est un véritable frein au développement de l'investissement ;
- Le système d'octroi du foncier manque de transparence et ne répond pas toujours à une logique économique ;
- La gestion des zones industrielles n'est pas satisfaisante pour les entreprises ;
- La gestion des zones industrielles ne favorise pas l'investissement ;

Mesures

| | |
|------------------|--|
| Mesure 18 | Revoir le mode de gestion et le déploiement des zones industrielles |
|------------------|--|

| | |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <p><u>Etat :</u></p> <p>Ø Implanter de nouvelles zones industrielles (exemple : le long de l'axe autoroutier Est-Ouest) ;</p> <p>Ø Spécialiser les zones industrielles par types d'activités en favorisant l'intégration vers l'amont (exemple : l'amont agricole avec l'industrie agroalimentaire) ;</p> <p>Ø Adopter une forme de gestion privative pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des zones industrielles, sur la base d'un cahier de charges et d'une concession où l'Etat continue à assumer certaines obligations (exemple : assurer les utilités type eau et gaz) ;</p> <p>Ø Favoriser l'émergence du métier « d'aménageur industriel » pour compléter l'effort de l'Etat dans la réalisation et la gestion de zones industrielles modernes et fonctionnelles ;</p> <p><u>AP/OP :</u></p> <p>Ø recueillir, auprès de leurs membres, les contraintes induites par l'état des zones industrielles ;</p> <p>Ø formuler des propositions d'amélioration de la gestion des zones industrielles ;</p> <p>Ø mobiliser leurs membres pour des actions identifiées de collaboration dans l'objectif d'améliorer l'étendue et la qualité des services fournis par les zones industrielles ;</p> <p><u>Entreprises :</u></p> <p>Ø s'impliquer dans l'amélioration des services apportés par les zones industrielles ;</p> |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Industrie - ANIREF |
| Calendrier | T3 2017 - T1 2019. |

| | |
|------------------|--|
| Mesure 19 | Revoir le dispositif de gestion et d'octroi du foncier industriel |
|------------------|--|

| | |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p><u>Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Faire un bilan du schéma organisationnel intervenant dans la distribution du foncier industriel ; Ø Confier l'attribution du foncier industriel aux gestionnaires des zones industrielles sur la base d'un référentiel de critères identifiés au préalable ; Ø Augmenter l'offre publique en termes de foncier industriel, économique et agricole et la mettre en adéquation avec les politiques économiques (exemple : zones géographiques à promouvoir, filières à promouvoir, etc.) ; Ø Réduire le coût d'accès au foncier ; Ø Réserver le système de la concession pour la seule période de réalisation des projets d'investissement. Au-delà, consacrer le principe de la pleine propriété ; Ø Procéder à la formation "d'évaluateurs fonciers" et/ou signer des conventions avec les experts fonciers existants, avec un plafonnement de leurs tarifs ; Ø Simplifier le dossier administratif de régularisation foncière ; Ø Constituer une équipe dédiée pour la régularisation foncière rapide dans tous les bassins industriels ; Ø Réduire les délais d'obtention des autorisations de forage ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Industrie et organismes sous tutelle |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2019. |

Objectif 7 : Accompagner le développement et la compétitivité de l'entreprise

Problématique

- L'offre nationale, en produits et services destinés aux consommateurs, ne répond pas, ou partiellement, aux besoins économiques et sociaux couverts, en majeure partie, par les importations ;
- Les activités industrielles existantes ne traduisent pas suffisamment les mutations économiques internationales ;
- Les dispositifs actuels de soutien ne sont pas orientés vers la compétitivité des entreprises et leur développement, ils sont davantage soumis à une approche administrative ;
- Les modalités d'accès ne sont pas toujours transparentes et affichées ;
- Les dispositifs actuels n'ont pas un impact significatif sur la production et l'emploi ;
- Les dispositifs actuels de soutien ne sont pas orientés vers la compétitivité des entreprises et leur développement ;
- L'entreprise présente une faible maîtrise technologique et accuse un retard en matière de qualité et d'innovation ;
- L'entreprise ne bénéficie pas d'un appui significatif dans les domaines managériaux, techniques et technologiques ;
- L'absence et/ou la non opérationnalité des centres techniques spécialisés ;
- L'interaction entreprise/université n'est pas suffisamment dynamique ;
- Un faible taux d'intégration industrielle et un tissu de sous-traitance désarticulé et ne répondant pas à toutes les spécialités ;
- Le réseau et les capacités actuels de la sous-traitance ne sont pas à même de se substituer à l'offre importée en pièces de rechange, pièces détachées, biens de consommation intermédiaire, frais de maintenance, etc. ;
- Les grands donneurs d'ordre ne remplissent pas leur rôle de « prescripteur » de la sous-traitance ;
- Le coût d'importation de la sous-traitance est élevé ;

Mesures

| Mesure 20 | Améliorer les dispositifs d'appui à la compétitivité des entreprises |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Apprécier l'impact des différents dispositifs d'appui à la mise à niveau des entreprises (sur fonds propres et en coopération) ; Ø Installer une « <i>delivery unit</i> » au niveau du Premier Ministère chargée de la coordination et du suivi de l'ensemble des dispositifs d'appui à la compétitivité des entreprises ; Ø Lancer une campagne de communication en direction des entreprises, via leurs AP/OP, pour recueillir leurs besoins ; Ø Associer les entreprises, via leur AP/OP, à concevoir la politique de développement de la compétitivité des entreprises ; Ø Tenir compte des faiblesses/besoins des entreprises dans la négociation des programmes d'appui en coopération ; Ø Dédier une partie de ces programmes d'appui aux Entreprises Publiques locales, y compris celles cédées totalement ou partiellement ; Ø Faire un bilan de tout programme, qu'il soit national ou en coopération, avant d'en lancer d'autres ; Ø Former le personnel technique en charge des programmes des appuis aux entreprises <p>Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø S'inscrire dans les différents programmes de mise à niveau et d'appui à l'accroissement de la performance des entreprises ; Ø Exiger des fournisseurs le respect de standards de qualité minimum (normes et pratiques admises par la profession) des produits et services pour l'amélioration de la qualité des produits finis ; Ø Investir dans l'amélioration de la qualité de leurs produits et services (exemple : introduire les nouvelles technologies, moderniser les outils et méthodes de production, etc.) ; Ø Soutenir, tout en préservant leurs intérêts, les efforts de développement des filières ; <p>AP/OP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø se constituer interlocuteur des différents programmes d'appui pour leur mise en œuvre ; Ø vulgariser les programmes d'appui auprès de leurs membres ; Ø assister leurs membres pour bénéficier des programmes d'appui ; Ø organiser les partages d'expériences |
| Leader de la mise en œuvre | Premier Ministère - Institutions gestionnaires des dispositifs d'appui – AP/OP – Entreprises |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2019. |

| Mesure 21 | Créer et développer les centres techniques spécialisés |
|----------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Créer des centres techniques pour les filières classées prioritaires ; Ø Implanter les centres techniques à proximité des zones industrielles majeures ; Ø Revoir le statut juridique des centres techniques pour permettre une implication matérielle et immatérielles des entreprises ; Ø Rendre les missions des centres techniques existants effectives ; Ø Doter les laboratoires des centres techniques en équipements et moyens humains adaptés ; Ø Renforcer la fonction recherche/développement des centres techniques ; Ø Conférer aux centres techniques une mission de vulgarisation des normes et de formation ; Ø Intégrer les centres techniques dans une logique d'innovation, de numérisation et de vulgarisation des nouvelles technologies ; <p>AP/OP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø vulgariser les missions des centres techniques auprès de leurs membres et les inciter à recourir à leurs services ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Industrie |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2019. |

| Mesure 22 | Investir dans les nouvelles technologies et les filières d'avenir |
|----------------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Soutenir la formation dans les filières numériques ; Ø Inciter, à travers un programme national spécifique, à la généralisation de la numérisation dans les activités économiques et sociales ; Ø Soutenir les industries de la transition énergétique (exemple : économie d'énergie, énergie renouvelable, énergie propre, chimie propre, chimie verte, etc.) ; Ø Intégrer de nouveaux modules/spécialités de formation (exemple : les nouveaux matériaux, la biotechnologie, etc.) ; Ø Accompagner les entreprises vers la robotisation, les centres d'usinages à commandes numériques... pour une amélioration de la productivité et de la qualité ; <p>Entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Investir dans les nouvelles technologies notamment numériques pour moderniser leurs systèmes de production (de biens ou de services) ; Ø Investir dans les entreprises-projets dans le secteur du numérique Ø Lancer des clubs de "business angels" en appui des start-up <p>AP/OP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Accompagner et assister leurs membres dans leur démarche de numérisation/digitalisation; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Industrie – Ministère de l'Enseignement supérieur - Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels. Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique |

| Mesure 23 | Dynamiser la relation Université/centres de formation et les entreprises |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Mettre en place un cadre opérationnel pour impulser la recherche/développement et l'orienter vers les besoins de l'entreprise, notamment robotisation & automatisation des processus industriels ; Ø Offrir davantage d'autonomie aux centres de recherche universitaires pour accompagner les besoins des entreprises ; Ø Ouvrir une antenne pour les centres universitaires dans les zones industrielles majeures ; Ø Permettre le financement des laboratoires universitaires par les entreprises ; Ø Accorder des aides matérielles et immatérielles aux entreprises engagées dans une démarche de recherche/développement ; Ø Promouvoir l'investissement du secteur privé dans l'enseignement supérieur et la recherche ; Ø Promouvoir les programmes de formation aux métiers techniques dans les filières stratégiques. <p>Universités et établissements de formation:</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Mettre en place des programmes de recherche répondant aux besoins des filières-entreprises; Ø Adapter les curriculum aux besoins de l'économie; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Enseignement et de la Formation Supérieurs – AP/OP |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2020. |

| Mesure 24 | Soutenir le développement de la sous-traitance industrielle |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Identifier les filières prioritaires pour lequel un réseau de sous-traitance est nécessaire et urgent ; Ø Identifier les disciplines de sous-traitance à développer (existantes) et celles à impulser (inexistantes) ; Ø Accorder des aides spécifiques (à la création) aux porteurs de projets liés au développement de la sous-traitance ; Ø Adapter un régime fiscal avantageux aux activités de sous-traitance industrielle ; Ø Faire bénéficier les activités de sous-traitance industrielle d'un accès privilégié aux nouvelles technologies ; Ø Accorder des avantages fiscaux spécifiques aux donneurs d'ordre qui contribuent à la structuration d'un tissu local de sous-traitance ; Ø Dynamiser les bourses de sous-traitance ; <p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø S'engager dans des programmes de développement de la sous-traitance locale |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Industrie – Ministère des Finances |
| Calendrier | T3 2017 - T1 2019. |

| Mesure 25 | Améliorer le dispositif encadrant le Commerce extérieur |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Renforcer les mesures prévues par le FSPE et élargir son champ de couverture ; Ø Prendre en charge la totalité des frais de participation aux foires et salons à l'étranger ; Ø Organiser des expositions des produits algériens à l'étranger ; Ø Impliquer les représentations diplomatiques dans la promotion du produit algérien à l'étranger ; Ø Créer des zones franches dédiées spécialement au développement des activités orientés vers l'export ; Ø Associer les opérateurs économiques aux négociations des accords de Libre Échange ; Ø Lever l'obligation de la demande de franchise douanière, dont le seul but aujourd'hui est statistique. D'autres structures peuvent s'en charger, et notamment le CNIS, sans pour autant greffer une étape administrative supplémentaire à l'opérateur économique ; Ø Conférer davantage de transparence au régime des licences d'importation ; Ø Permettre aux entreprises qui le souhaitent d'ouvrir des représentations à l'étranger : Ø Former les représentants des douanes à une logique de soutien à l'économie et non de contrôle répressif ; Ø Réduire les délais de dédouanement, qui se comptent en jours, pour les rapprocher davantage de la moyenne universellement admise (en heures) ; Ø Revoir le mode de rétribution des acteurs des zones portuaires et frontalières pour augmenter leur rétribution inversement proportionnelle au temps écoulé des marchandises ; Ø Permettre l'application de certains régimes douaniers, permis par le Code des Douanes, mais souvent refusés par simple méconnaissance ou incompréhension ; Ø Dématérialiser les procédures portuaires entre les différents intervenants aux frontières (services du port, services de contrôle de la qualité, transitaires et autres) ; Ø Revoir l'organisation des structures intervenant aux frontières qui ne doivent pas obéir, par exemple, à des horaires administratifs, pouvant induire des retards préjudiciables pour le commerce extérieur ; <p>AP/OP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Organiser une veille du dispositif régissant le Commerce Extérieur et émettre des propositions d'amélioration ; Ø Intervenir auprès des administrations habilitées en cas de contraintes particulières soulevées par leurs membres ; Ø Inciter les membres, qui le peuvent, à développer l'exportation de leurs produits et/ou services ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère du Commerce – Banque d'Algérie – Douanes |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2019. |

| Mesure 26 | Moderniser le régime des changes |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Instaurer un marché à terme de la devise au profit des entreprises ; Ø Responsabiliser les banques sur la gestion des devises liées à l'exportation hors hydrocarbures et aux ressources de l'émigration ; Ø Rendre effective la possibilité d'installation d'agents de change ; Ø Consacrer un calendrier précis vers la convertibilité totale du DZD comme inscrit dans la Loi de la Monnaie et du Crédit |
| Leader de la mise en œuvre | Banque d'Algérie |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2019. |

Axe 3 : Financement de l'activité économique

Objectif 8 : Renforcer les capacités des Banques et Etablissement Financiers (BEF) pour de meilleurs services aux entreprises.

Problématique

- Taux de couverture bancaire insuffisant
- Le système bancaire actuel est centré sur les activités commerciales et n'accompagne pas suffisamment les besoins des activités productives ;
- Insuffisance de formation du personnel bancaire ;
- Conditions bancaires lourdes (Taux d'intérêt élevés - Échelles d'intérêts non communiquées) ;
- Manque de transparence des banques (Le Taux de Référence TR - la gestion des agios et autres intérêts découlant des dates de valeur) ;
- Absence de sociétés de notation des entreprises, pour une meilleure gestion de la procédure de financement ;
- Le processus de décision d'octroi du crédit est lent.

Mesures

| Mesure 27 | Augmenter la capacité de financement des BEF |
|-------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <p>Ø Permettre aux banques, sans autorisation préalable de la Banque d'Algérie, d'étoffer leur réseau d'agences et de se déployer en régions pour se rapprocher des entreprises et favoriser la concurrence et le rôle d'intermédiation financière ; Fixer par exemple le seuil de tripler le réseau sur 5 années.</p> <p>Ø Autoriser et faciliter l'investissement des nationaux dans la création de nouvelles banques, dans le Conseil d'Administration desquelles la Banque D'Algérie pourrait avoir un siège qui lui permettrait de veiller au respect des dispositions réglementaires ;</p> <p>Ø Créer un fonds d'appui à l'investissement venant en soutien ponctuel aux primo-investisseurs et/ou garant auprès des autres financeurs ;</p> <p>Ø Dépénaliser les actes de gestion pour les responsables de banques et évaluer les managers de banques publiques sur leurs résultats annuels et non sur la destination des crédits alloués ;</p> <p>Ø Orienter les banques dans la voie de la Gestion des Risques et non l'évitement des risques ;</p> <p>Ø Orienter la formation des cadres bancaires vers la performance dans la gestion des risques ;</p> <p>Ø Assouplir les procédures de syndications de crédits pour un meilleur partage du risque ;</p> <p>Ø Relever le taux de rémunérations des dépôts pour drainer davantage les capacités d'épargne disponibles ;</p> <p>Ø Alléger les critères et les modalités d'accès aux ressources du Fonds National d'Investissement en augmentant, notamment, la limite de prise de participation à 100 millions DZD minimum ;</p> |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | <p>Ø Encourager la création d'établissements de capital-risque privés et publics Nationale et défisicaliser leurs revenus ;</p> <p>Ø Prendre des mesures incitatives pour le recours aux établissements de capital-risque/capital-investissement ;</p> <p>Ø Permettre aux banques d'accroître leurs PNB (Produit net bancaire) en diversifiant leur offre avec de nouveaux produits (par exemple, les produits d'assurance) ;</p> <p>Ø Exiger un seuil minimal de concours bancaire à Moyen et Long termes par banque, afin de stimuler les agences du réseau à drainer des concours bancaires d'investissement. Et créer ainsi une dynamique des réseaux bancaires qui seront plus actifs dans leur rôle d'intermédiation ;</p> <p>Ø Adopter des plans de formation intensifs des personnels en charge de la relation client et de gestion des produits financiers ;</p> <p>Ø Décentraliser la décision d'octroi de crédits bancaires ;</p> <p>Ø Mettre en place un instrument de régulation des taux des commissions bancaires appliquées aux entreprises ;</p> |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Industrie – Ministère des Finances – Banque d'Algérie |
| Calendrier | T3 2017 - T1 2019. |

| Mesure 28 | Dynamiser la Bourse d'Alger |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <p>Ø Mettre en place une structure et un programme d'accompagnement des entreprises qui souhaitent entrer en bourse ;</p> <p>Ø Lancer une école de la Bourse, avec des programmes de formation initiale et continue en direction des acteurs de la Bourse ;</p> <p>Ø Organiser des sessions de formation avec l'Institut Hawkama pour la préparation des entreprises à une introduction en bourse ;</p> <p>Ø Définir des incitations spécifiques pour stimuler les entreprises pour une cotation en bourse ;</p> <p>Ø Introduire en bourse un nombre suffisant d'entreprises publiques en développement;</p> <p>Ø Conditionner les grandes opérations de privatisation par une introduction en bourse des entreprises privatisées ;</p> <p>Ø Améliorer le système actuel de cotation en le rapprochant des standards internationaux ;</p> <p>Ø Réserver un traitement fiscal incitatif aux opérateurs introduits en bourse</p> |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère des Finances – Ministère de l'Industrie |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2018. |

Objectif 9 : Elargir et diversifier l'offre de financement aux entreprises

Problématique

- Insuffisance des produits financiers proposés, notamment les produits de financement de Haut de Bilan ;
- Les procédures d'accès aux financements sont lourdes ;
- Les conditions d'accès aux crédits sont difficiles à réunir (les garanties) ;
- Absence de mesures spécifiques pour les entreprises en difficulté.

Mesures

| Mesure 29 | Développer une offre de financement plus adaptée aux besoins des entreprises (PME, ETI -Entreprises de taille intermédiaire-, GE -Grandes Entreprises...) |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none">Ø Étoffer l'ensemble du portefeuille produits bancaires sur le volet Exploitation et le volet Investissement: Leasing, Capital-risque...Ø Alléger les conditions des garanties financières et réelles présentées par les PME et Intégrer les garanties financières dans la législation bancaires en limitant le recours à la mobilisation des garanties réelles et personnelles.Ø Autoriser les entreprises publiques à ouvrir des comptes auprès des banques privées ;Ø Développer des instruments de financement spécifiques à la création ou à l'extension des entreprises type PME ;Ø Encadrer, voire plafonner, les taux d'intérêts des crédits bancaires ;Ø Rendre flexible la règle des 70 %-30 % pour le financement des projets d'investissement notamment ceux dont la rentabilité est jugé satisfaisante par la banque;Ø Intégrer les Fonds de garantie dans le schéma de financement pour diminuer les risques encourus par les banques ;Ø Accorder des avantages particuliers aux projets qui s'inscrivent dans la politique sectorielle/régionale adoptée (voir plus haut) ;Ø Favoriser les prêts à long terme pour les projets d'investissement à maturation lente ;Ø Favoriser le recours à la création de pool de financements sur les projets privés de grande envergure ;Ø Rendre obligatoire aux banques de rendre une réponse sur tout dossier d'investissement, dans un délai d'Un (01) mois après son dépôt et adopter des procédures transparentes en termes de traitement des recours ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère des Finances – Banque d'Algérie – Banques commerciales |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2018. |

| Mesure 30 | Adopter des mesures exceptionnelles pour les entreprises en difficulté |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Améliorer la qualité d'évaluation du risque dans l'examen primaire du dossier par la constitution d'une base de données pertinentes concernant la rentabilité du secteur d'activité et la qualité des promoteurs ; Ø Définir des critères d'éligibilité pour prétendre à un traitement exceptionnel ; Ø Donner une latitude aux banques pour la gestion de ces cas difficiles dans l'objectif de maintenir leurs activités ; Ø Prioriser les dossiers de rééchelonnement et étoffer les équipes du recouvrement et du suivi des dossiers difficiles ; Ø Faciliter le rachat des crédits entre les banques, et prévoir sous conditions l'adossement à une garantie d'un fonds spécial dédié au support des activités dont en décide l'accompagnement ; Ø Donner la possibilité de procéder à l'annulation des intérêts et des agios bancaires pour les entreprises en difficulté, par exemple à compter du troisième impayé ; Ø Donner la possibilité de rééchelonner le remboursement des crédits sur des périodes allant de dix ans à quinze ans ; Ø Donner, en parallèle, la possibilité d'octroyer des crédits d'exploitation et/ou d'investissement ; Ø Préfinancer les dépenses nécessaires à la réalisation des marchés publics, en contrepartie de la domiciliation du marché une fois obtenu ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère des Finances – Banque d'Algérie – Banques commerciales |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2018. |

Axe 4 : Fiscalité

Objectif 10 : Réduire la pression fiscale sur les entreprises

Problématique

- A défaut d'élargir l'assiette fiscale, la pression fiscale est supportée par les seuls cotisants identifiés (entreprises et salariés) ;
- Le régime fiscal en vigueur n'encourage pas l'investissement ;
- Le régime fiscal actuel ne favorise pas la transparence ;
- Le régime fiscal actuel est complexe et n'offre pas de flexibilité ;

Mesures

| Mesure 31 | Alléger la pression fiscale sur les entreprises |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Diligenter la promulgation des textes d'application relatifs aux mesures d'ordre fiscal des lois de finances. Ø Réserver aux entreprises des dispositions fiscales allégés en matière de provisions sur créances, sur stocks etc. Ø Relever le plafond du Chiffre d'Affaires des entreprises soumises à l'Impôt Forfaitaire Unique ; Ø Adopter un taux réduit de la TVA pour les produits de première nécessité ; Ø Alléger l'IRG sur les salaires acquittés par les entreprises ; Ø Baisser le taux d'IBS ; Ø Supprimer la double imposition en matière d'IBS et d'IRG sur les bénéfices distribués ; Ø Baisser le taux d'imposition sur les bénéfices réinvestis ; Ø Alléger les charges sociales payées par les entreprises ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère des Finances – Ministère du Travail – APN |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2018. |

| Mesure 32 | Élargir la base fiscale (l'assiette d'imposition) |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Etablir un bilan des dernières opérations de mise en conformité fiscale et parafiscale et d'amnistie fiscale ; Ø Sur la base des résultats de ces bilans renforcer les mesures à succès et corriger les mesures inopérantes ; Ø Élargir la base fiscale en accompagnant la formalisation des acteurs informels. Ø Supprimer la TAP pour les activités de distribution; Ø Relever le plafond du Chiffre d'Affaires des entreprises soumises à l'Impôt Forfaitaire Unique ; Ø Alléger les charges sociales payées par les primo-employeurs ; Ø Exonérer les paiements exécutés par des moyens de paiements électroniques afin de lutter contre l'informel et favoriser la bancarisation de l'économie ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère des Finances – Ministère du Travail – APN |
| Calendrier | T3 2017 - T1 2019. |

Objectif 11 : Améliorer les relations entre l'administration fiscale et le contribuable.

Problématique

- Le régime fiscal actuel est complexe et n'offre pas de flexibilité ;
- Les procédures fiscales sont lourdes, coûteuses et lentes.
- La relation entre l'administration fiscale et les contribuables est tendue et ne favorise pas le dialogue.
- Les entreprises se plaignent d'injustices dans le cadre des opérations de vérification et de contrôle fiscal.

Mesures

| Mesure 33 | Alléger les procédures fiscales |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | Etat : Ø Simplifier l'ensemble des procédures fiscales en matières de déclarations, de paiement, de recours et contestation et réduire les délais des opérations. Ø La dématérialisation de toutes les procédures fiscales (déclarations, extrait de rôle, Paiement, ...) ; Ø Offrir la possibilité de disposer de comptes rattachés pour les promoteurs ayant des participations sur l'ensemble du territoire ; Ø Généraliser l'utilisation des déclarations fiscales par internet; Ø Favoriser le dialogue entre les opérateurs et l'Administration fiscale en cas de contentieux Ø Simplifier les procédures de contrôle fiscal, et raccourcir le délai de traitement des recours ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère des finances. |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2019. |

| Mesure 34 | Favoriser le dialogue entre les opérateurs et l'Administration fiscale en cas de contentieux |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | Etat : Ø Simplifier les procédures de contrôle fiscal; Ø Assurer une plus grande diffusion des droits des usagers de l'administration fiscale dans le cadre des opérations de vérification et de contrôle fiscal; Ø Raccourcir le délai de traitement des recours ; Ø Mettre à niveau des structures fiscales et douanières ; Ø Former et perfectionner le personnel fiscal et douanier; Ø Spécialiser les juges en matière fiscale ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère des finances. |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2019. |

Axe 5 : Capital humain

Objectif 12 : Renforcer les qualifications de la ressource humaine

Problématique

- La question de la compétence des ressources humaines est devenue une problématique majeure dans les entreprises ;
- Seulement 10% des effectifs universitaires sont inscrits dans des cycles techniques et technologiques ;
- Les efforts en matière de formation professionnelle restent insuffisants ;

Mesures

| Mesure 35 | Impliquer le système éducatif dans la préparation de la ressource humaine qualifiée |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <u>Etat</u> Ø Orienter l'enseignement vers le renforcement des « <i>soft skills</i> » ; Ø Introduire une matière sur l'entrepreneuriat ; Ø Encourager l'enseignement des langues ; Ø Renforcer et généraliser l'enseignement des nouvelles technologies ; <u>AP/OP</u> Ø Engager des conventions avec les établissements de formation pour les formations académiques et les formations « <i>soft skills</i> » ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Education Nationale. |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2019. |

| Mesure 36 | Améliorer l'offre de formation (enseignement supérieur - formation professionnelle) |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | <p><u>Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Encourage les opérations de jumelage entre les meilleures universités algériennes et les meilleures universités étrangères ; Ø Adopter des mesures incitatives pour la formation en entreprises ; Ø Impliquer les AP/OP dans la formation continue du personnel de leurs entreprises membres ; Ø Agréer les AP/OP comme établissements formateurs sur les métiers ; Ø Veiller à rendre effective la mission formation des centres techniques spécialisées ; Ø Sélectionner une dizaine de grandes écoles ou d'universités et les accompagner pour en faire des pôles d'excellence dans des disciplines préalablement identifiées ; Ø Associer, par des mesures incitatives, la diaspora nationale à l'étranger dans la création des pôles d'excellence ; Ø Exiger des investisseurs étrangers, pour les projets de grande envergure, l'installation d'un centre technique de formation et la mise en œuvre d'un plan de transfert de savoir-faire ; <p><u>Universités et établissements de formation professionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Moderniser les programmes de recyclage et de développement des compétences d'enseignement et de formation professionnelle ; Ø Recenser les besoins en formation auprès des entreprises, notamment celles activant dans les secteurs stratégiques ; Ø Etoffer/Actualiser les programmes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle en fonction des résultats du recensement ; Ø Créer dans toutes les structures d'enseignement supérieur et de formation professionnelle un département chargé des relations avec les entreprises ; Ø Généraliser l'enseignement des nouvelles technologies de l'information ; <p><u>AP/OP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Organiser des actions de formation « Métiers » pour soutenir leurs entreprises dans leur démarche d'amélioration ; <p><u>Entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Ø Adopter et mettre en œuvre un programme annuel de formation continue ; Ø Adopter et mettre en œuvre un plan de gestion des carrières ; |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche - Ministère de l'enseignement et de la formation professionnels. |
| Calendrier | T3 2017 - T3 2020. |

Objectif 13 : Promouvoir l'employabilité

Problématique

- Un taux de chômage important parmi la population de jeunes issus du système éducatif et de formation ;
- La ressource humaine est peu qualifiée et peu opérationnelle; donc faiblement employable ;
- Près de 90% des jeunes formés sont issus de filières de formation, notamment universitaire, à faible employabilité ;
- La complexité et la lourdeur des obligations que les entreprises doivent supporter dans le cadre des relations de travail ;
- Le coût de l'emploi est élevé.

Mesures

| Mesure 37 | Introduire une plus grande flexibilité dans le système de régulation des relations de travail et de l'emploi |
|-----------------------------------|--|
| Descriptif | Etat Ø Alléger les obligations liées au contrat de travail, tout en préservant les droits du travailleur ; Ø Réviser les règles régissant les conventions collectives ; Ø Mener une évaluation indépendante des réalisations de l'ANEM ; Ø Mettre à jour les missions de l'ANEM sur la base des conclusions de l'évaluation ; Ø Créer un outil d'analyse du marché de l'emploi et en diffuser les conclusions ; Ø Renforcer les aides à la formation professionnelle en entreprise ; Ø Revoir et former les magistrats pour un rendu impartial des contentieux Employés/Entreprises AP/OP Ø Éditer des guides des fiches métiers. |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère du Travail |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2019. |

| Mesure 38 | Introduire des mesures incitatives pour alléger le coût de l'emploi |
|-----------------------------------|---|
| Descriptif | Etat : Ø Octroyer une période d'exonération de l'impôt sur les salaires (exemple : 02 premières années de recrutement) ; Ø Réduire le coût des charges patronales à moins de 20% ; Ø Alléger le barème de l'IRG payé par l'employé ; Ø Donner le choix aux gérants et administrateurs d'entreprises privées d'être affiliés à la CNAS ou à la CASNOS |
| Leader de la mise en œuvre | Ministère du Travail – Ministère des Finances |
| Calendrier | T3 2017 - T4 2019. |

Tableau synthétique des propositions.

| Axe | Objectif | Mesures |
|--|---|---|
| Axe 1 : Gouvernance et action de l'état | Objectif 1 : Etablir une vision économique globale et partagée | 1 Structurer et organiser un dialogue économique et social inclusif |
| | | 2 Concevoir un modèle de croissance concerté et viable et aligner les politiques publiques en conséquence. |
| | | 3 Homogénéiser l'interprétation des textes de lois et uniformiser leur application à travers l'ensemble du territoire |
| | | 4 Améliorer le dispositif et les procédures judiciaires subséquentes à la responsabilité civile et pénale des entreprises |
| | Objectif 2 : Dynamiser le rôle des acteurs méso-économiques et renforcer leur synergie | 5 Revoir le fonctionnement des Chambres de Commerce et d'Industrie |
| | | 6 Renforcer l'interaction entreprise/structures institutionnelles à caractère économique |
| | | 7 Soutenir la création des Associations Professionnelles et renforcer leurs capacités et celles des Organisations Patronales. |
| | Objectif 3 : Mettre en place un système d'information économique | 8 Etablir une cartographie du tissu d'entreprises, la PME en particulier |
| | | 9 Mettre en place un observatoire de la PME |
| | Objectif 4 : Elaborer et mettre en œuvre un véritable plan de formalisation de l'économie | 10 Reconsidérer l'approche vis-à-vis des activités informelles |
| | | 11 Définir une politique d'inclusion du secteur productif informel |
| | | 12 Définir une politique d'inclusion des personnes en activité dans l'économie formelle |
| | | 13 |
| Axe 2 : Compétitivité des entreprises | Objectif 5 : Simplifier les actes administratifs pour les entreprises | 14 Fluidifier la relation administration/acteurs économiques |
| | | 15 Accélérer la décentralisation de l'administration |
| | | 16 Améliorer l'intervention des collectivités locales et des structures élues |
| | | 17 Simplifier les procédures de participation aux appels d'offres des marchés publics |
| | Objectif 6 : Favoriser l'accès au foncier industriel et améliorer la gestion des zones industrielles | 18 Revoir le mode de gestion et le déploiement des zones industrielles |
| | | 19 Revoir le dispositif de gestion et d'octroi du foncier industriel |
| | Objectif 7 : Accompagner le développement et la compétitivité de | 20 Améliorer les dispositifs d'appui à la compétitivité des entreprises |
| | | 21 Créer et développer les centres techniques spécialisés |

| | | | |
|-----------------------------------|---|----|---|
| | l'entreprise | 22 | Investir dans les nouvelles technologies et les filières d'avenir |
| | | 23 | Dynamiser la relation Université/centres de formation et les entreprises |
| | | 24 | Soutenir le développement de la sous-traitance industrielle |
| | | 25 | Améliorer le dispositif encadrant le Commerce extérieur |
| | | 26 | Moderniser le régime des changes |
| Axe 3 : Financement | Objectif 8 : Renforcer les capacités des Banques et Etablissement Financiers (BEF) pour de meilleurs services aux entreprises. | 27 | Augmenter la capacité de financement des BEF |
| | | 28 | Dynamiser la Bourse d'Alger |
| | Objectif 9 : Elargir et diversifier l'offre de financement aux entreprises | 29 | Développer une offre de financement plus adaptée aux besoins des entreprises (PME, ETI -Entreprises de taille intermédiaire-, GE -Grandes Entreprises...) |
| | | 30 | Adopter des mesures exceptionnelles pour les entreprises en difficulté |
| Axe 4 : Fiscalité | Objectif 10 : Réduire la pression fiscale sur les entreprises | 31 | Alléger la pression fiscale sur les entreprises |
| | | 32 | Élargir la base fiscale (l'assiette d'imposition) |
| | Objectif 11 : Améliorer les relations entre l'administration fiscale et le contribuable. | 33 | Alléger les procédures fiscales |
| | | 34 | Favoriser le dialogue entre les opérateurs et l'Administration fiscale en cas de contentieux |
| Axe 5 : Capital humain | Objectif 12 : Renforcer les qualifications de la ressource humaine | 35 | Impliquer le système éducatif dans la préparation de la ressource humaine qualifiée |
| | | 36 | Améliorer l'offre de formation (enseignement supérieur - formation professionnelle) |
| | Objectif 13 : Promouvoir l'employabilité | 37 | Introduire une plus grande flexibilité dans le système de régulation des relations de travail et de l'emploi |
| | | 38 | Introduire des mesures incitatives pour alléger le coût de l'emploi |

PARTIE III : L'OBSERVATOIRE DE SUIVI DU PREE 2017

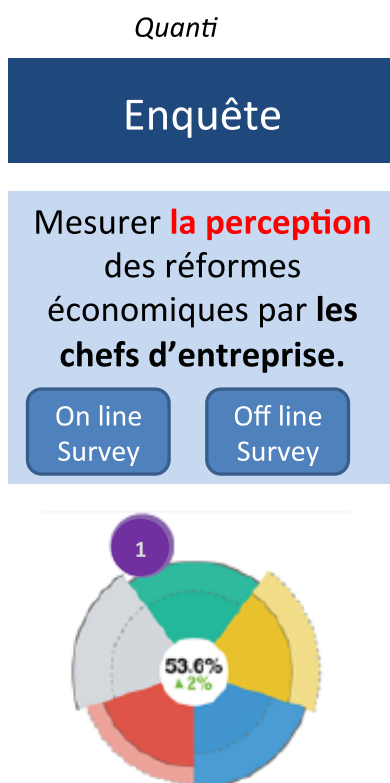
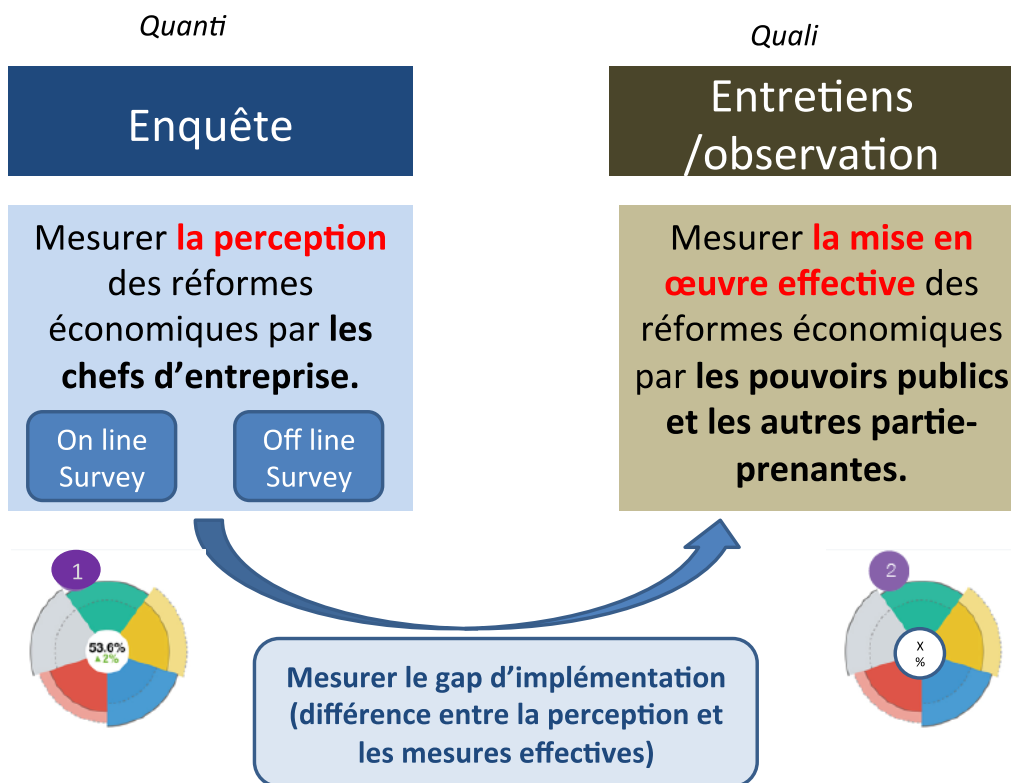
L'initiative du PREE, se veut efficace, pertinente, et objective, pour ce faire un outil d'aide à la décision et au suivi des réformes et actions menées par les pouvoirs publics et la communauté des affaires se doit d'être mise en place. Ceci afin de donner une représentation fidèle du climat des affaires en Algérie tel perçus par les acteurs de cet environnement et tel initié et réguler par les acteurs de la législation et de la réglementation.

" *L'Observatoire du Climat des Affaires, (OCA)* "

L'Observatoire du Climat des Affaires : Une première en Algérie



- L'observatoire du Climat des Affaires Algériens (OCA) est un **outil nouveau** dans le paysage économique Algérien.
- L'OCA propose de **suivre la mise en œuvre des réformes économiques** en direction des entreprises et du climat des affaires en Algérie.
- L'OCA proposera un **Index du Climat des Affaires** Algériens qui permettra de **situer le niveau de mise en œuvre** des réformes proposées par les AP-OP en direction des pouvoirs publics (PREE 2017).
- L'OCA proposera de **combinaison des deux niveaux d'analyse : Quantitatif** (enquête nationale représentative auprès des chefs d'entreprise) et **qualitatif** (Rapport d'experts sur la base de données factuelles).



- Enquête sur la base d'un échantillon représentatif des entreprises Algériennes (secteurs d'activité, taille des entreprises et régions).
- Méthode de sondage : Quotas.
- Questionnaire on line (Web & SMS) + Distribution direct (off line : Recueil Tel. & Fax)
- Deux modes de publications :
 - Actualisation en temps réel (on line). Ça donnera juste une tendance (limitée aux seuls répondant on line)
 - Rapport trimestriel (ou **plutôt semestriel** au début) sur la base des **critères de représentativité** et intégrant les réponses off line.
- Un comparatif périodique (Trim., Sem., Année en cours/ précédents) de l'Indice Principal et des Indicateurs Par Axe. Donnant la tendance a l'amélioration où régression.

- **Enquête qualitative annuelle** conduite par un consultant ou un binôme de consultants.
- L'objectif est de **mesurer le niveau d'implémentation des propositions du PREE**.
- Utiliser la même structure que le Survey, en 5 Axes et 10 (ou %) niveaux de notation. Et ce pour faciliter la comparaison.
- Les experts analyseront **les lois et textes réglementaires** en premier lieu ainsi que **toute information cc la mise en œuvre des recommandations du PREE**.
- Les experts travailleront avec les AP-OP membres du collectif et s'entretiendront avec quelques chefs d'entreprises et autres acteurs.
- A la fin, ils élaboreront un rapport ou ils apprécieront (notation) en se basant sur une **critériologie validé par toutes les parties**.
- Les experts peuvent enrichir le rapport de remarques et appréciations notamment cc l'implémentation Gap / Survey.

Quali

Entretiens /observation

Mesurer **la mise en œuvre effective** des réformes économiques par **les pouvoirs publics et les autres partie-prenantes**.



L'Observatoire du Climat des Affaires Calendrier

